

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 13 juillet 2018

n° 08 – D 13.07.2018

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet à neuf heures et quinze minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

4.5 Déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente

Membres présents : CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna.

Membres représentés : BERNARD Sébastien (procuration à COURTOIS Hervé), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), FORESTIER Gérard (procuration à MABED Abdelmalek), BOLFF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis de la commission des finances du 10 juillet 2018,

Considérant que les équipements de l'université appartiennent au domaine public qui est inaliénable, il convient de procéder à leur déclassement afin qu'ils puissent être vendus ;

Considérant la proposition de procéder au déclassement du bien du domaine public et sa sortie de l'inventaire du patrimoine ;

Considérant que le bien concerné est un tracteur acquis en fin d'année 2000 pour 10 016 € par le SIUAPS ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente.

Publié le : 26.07.2018

Transmis au Rectorat le : 26.07.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 13 juillet 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation
La Directrice adjointe des services adjointe
Martine PEVET

Opérations concernant les immobilisations

DAF

CA du 13 juillet 2018

1/ Sorties d'immobilisations de l'inventaire



Vente des biens immobiliers :

- Site dénommé « ASPTT » à Meylan, chemin de la Carronnerie, comprenant gymnase et annexes, maison de gardien, parking, tennis, terrain de football et piste d'athlétisme vendu en mai 2018 pour 780 000 €
- Immeuble rue Voltaire vendu en mai 2018 pour 490 000 €

Il convient en conséquence de sortir ces biens du patrimoine et de l'inventaire de l'université.

Dans la mesure où il reste une valeur nette comptable résiduelle, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser la sortie des biens de l'inventaire.

2/ Déclassement et sortie d'immobilisations de l'inventaire

2/ Vente d'un tracteur acquis en fin d'année 2000 pour 10 016 € par le SIUAPS

Les équipements de l'université appartenant au domaine public qui est inaliénable, il convient de procéder à son déclassement afin qu'il puisse être vendu conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette procédure permet d'affecter le bien au domaine privé de l'université qui est aliénable.

Il est donc proposé au conseil d'administration de procéder au déclassement du bien du domaine public et sa sortie de l'inventaire du patrimoine.